



PROCES VERBAL
De la séance du
CONSEIL MUNICIPAL en date du 07 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19	Nombre de Membres Présents : 18	Nombre des Membres Votants : 19	Date de la convocation : 21/03/2026
--	---------------------------------------	---------------------------------------	--

L'an deux mille vingt-six , le VINGT CINQ MARS, le Conseil municipal de la commune de ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur SOULA Christian, Maire.

PRESENTS : SOULA Christian, DAROT Rose-Marie, ZACCURI Philippe, ANDREWS Elvire, MORANDI Jérôme, GRAND Cécile, ALBERT Patrick, DAROT Thierry, FERRIÉ Mylène, CAZAUD Patrick, LEMEUX Patricia, RUMEAU Hervé, BOUCABEILLE Frédéric, KLEPPER Catherine, PONS Marie-Aude, KLEPPER Christian, LE MORVAN Julie, SAN MARTIN Gaël

PROCURATIONS :Mme. VAN DER BAS Renate à ANDREWS Elvire

Madame Rose-Marie est désignée secrétaire de la séance de l'assemblée

ORDRE DU JOUR

-----0-----

1. Approbation du compte financier unique 2025
2. Affectation des résultats – exercice 2025
3. Vote des taux d'imposition 2026
4. Vote du budget primitif 2026 (budget général et budget eau et assainissement))
5. Mise en place de la fongibilité des crédits (M57)
6. Attribution des subventions aux associations exercice 2026
7. Attribution aide financière en faveur de l'E.S.E (Ecole sportive espérazannaise)
8. Travaux de réfection de voirie ZA Pastabrac -approbation du devis
9. Travaux de réfection de voirie – Ancien transformateur -Approbation du devis
10. Souscription d'un forfait annuel auprès de la SACEM
11. Vente d'un tracto-pelle à un particulier
12. Emission d'un titre – dégradation d'un panneau de signalisation
13. Proposition des membres pour la Commission communale des impôts directs
14. Transformation d'emplois permanents existants en emplois permanents accessibles aux contractuels selon l'article L.332-8 2° du c.g.f.p.
15. Recrutement d'agents contractuels en CDD Accroissement temporaire d'activité au service technique
16. Adoption de la motion contre le projet de loi de décentralisation pour la préservation du modèle d'organisation audois et le maintien des compétences dans l'énergie et le numérique au sein du bloc communal pour l'efficacité des services publics

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2026

ADOpte A L'UNANIMITE

1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025, tant pour le budget principal que pour le budget annexe « Eau et Assainissement ». Ce document a été présenté par Monsieur Jérôme Morandi, qui assurait la présidence de séance lors du vote. (Une note de présentation brève et synthétique a été annexée)

Les résultats présentés sont les suivants :

BUDGET GENERAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
DEPENSES :	2 199 138.54	639 215.60	
RECETTES :	2 293 093.64	644 793.50	
SOLDE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE (clôture)	93 955.10	5 757.90	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	701 489.24	- 409 107.14	
RESULTAT CUMULE	795 444.34	- 403 349.24	392 095.10

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMRNT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
DEPENSES :	178 474.27	270 353.04	
RECETTES :	115 287.03	167 529.08	
SOLDE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE	- 63 187.24	- 102 823.96	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	236 735.60	- 43 754.29	
RESULTAT CUMULE	173 548.36	- 146 538.25	26 970.11

2. Affectation des résultats – Exercice 2025

Le Conseil municipal à statuer sur l'affectation des résultats des deux budgets.

Budget Général

Budget gal	Résultat CA 2024	Résultat de l'exercice 2025	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat	Chiffre à prendre en compte pour la couverture d'autofinancement (1068)
INVEST	- 409 107.14	5 757.90	- 403 349.24	403 349.24
FONCT	701 489.24	94 155.10	795 644.34	

Affectation proposée :

- Compte 1068 : **403 349.24 €**
- Excédent reporté (002) : **392 295.10 €**

Budget Eau et Assainissement

Budget Eau	Résultat CA 2024	Résultat de l'exercice 2025	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 43 754.29	- 102 823.96	- 146 578.25
FONCT	236 735.60	- 63 187.24	173 548.36

Affectation proposée :

- Compte 1068 : **146 578.25 €**
- Excédent reporté (002) : **26 970.11 €**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire a proposé le Maintien des taux **sans augmentation**

Taux proposés :

- Taxe foncière bâtie : **57.59 %**
- Taxe foncière non bâtie : **62.19 %**
- Taxe d'habitation : **20.14 %**

Produit fiscal attendu pour 2026

Produit attendu 2026	Allocation compensatrices	Contribution FNGIR	Coefficient. Correcteur	Montant total prévisionnel 2026
1 505 738	+27 976	-232 629	- 197 151	1 103 934 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire a présenté le budget primitif pour l'année 2026 (une note de présentation brève et synthétique a été annexée)

A. Budget Général

BP 2026-Budget Général	Dépenses	Recettes
Balance générale	3 407 739.18	3 407 739.18
Fonctionnement	2 609 512.40	2 609 512.40
Investissement	798 226.78	798 226.78

B. Budget Eau et Assainissement

BP 2026-Budget Eau et Assainissement	Dépenses	Recettes
Balance générale	440 219.95	440 219.95
Fonctionnement	166 049.01	166 049.01
Investissement	274 170.94	274 170.94

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Mise en place de la fongibilité des crédits (M57)

Le conseil municipal à l'UNANIMITÉ autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits :

- Entre chapitres d'une même section
- Dans la limite de **7,5 % des dépenses réelles**
- Hors dépenses de personnel

6. Attribution des subventions aux associations -exercice 2026

Le conseil approuve A L'UNANIMITE le versement des subventions aux associations selon la répartition proposée dans le tableau ci-dessous, pour un montant de 19 000 Euros

NOM	MONTANT (€)	NOM	MONTANT (€)
ACCA CHASSE	700	LES COPAINS D'ABORDS	100
AFDAIM	50	LIGUE CONTRE LE CANCER	500
AFM TELETHON	100	MATOUS SANS FAMILLE	500
AMICALE GENDARMERIE	100	MJC	1 200
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 500	NASHUAR (Festival Harpe)	1 000
APEE ACTIVITES PHYSIQUES	150	NEONS (Théâtre)	120
ARPAL FF RUGBY-EDR	700	OSCAR	800
ASE FOOTBALL	3 830	PECHE-GAULE ESPERAZANAISE	200
ASCT GENDARME CADETS DE L'AUDE	60	PETITS FRERES DES PAUVRES	200
AU FIL DE L'AUDE DES MOTS	300	PREVT ROUTIERE	100
CARIE	500	RESTO CŒUR	80
COLLEGE FSE COUIZA	1 000	SYNERGETIK	200
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE + (Asct des Ecoliers)	1 300	UBE - UNION BOULISTE ESPERAZA	600
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	700	VOX VALLIS	100
DESSIN (Mme LAGAUCHE)	150	3EME AGE	200
ECOLE DE FOOT (ASE)	500	ECOLE DE MUSIQUE QUILLAN	100
ECOLE TIR CLUB TIR SPORTIF	400	JEUNES SAPEURS POMPIERS HVA	160
JUDO CLUB	100	JOYEUX FECOS	700

7. Aide financière attribuée à l'École Sportive Espérazanaise (ESE)

Le Maire explique qu'une convention existe entre la commune et l'école sportive Espérazanaise (ESE) permettant à la commune de verser une aide forfaitaire annuelle destinée à couvrir les frais normaux des activités périscolaires, dans le cadre d'une mission communale ;

Il précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention, mais d'une somme inscrite au budget de fonctionnement ;

Proposition **ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

- Montant : **4 300 €**
- Versement :
 - 2 150 € (octobre 2026)
 - 2 150 € (avril 2027)

8- Travaux -Réfection de voirie -ZA Pastabrac

Des travaux de réfection de la voirie au niveau de la zone d'activités de Pastabrac, dite « Intermarché », doivent être réalisés en raison de son état très dégradé, marqué notamment par la présence de nombreux nids-de-poule.

À cet effet, la commune a sollicité deux devis :

- **Entreprise RESCANIERES**, sise à Roumengoux (09500), pour un montant de **18 087,96 € TTC**
- **Entreprise COLAS**, sise à Carcassonne (11000), pour un montant de **14 442,00 € TTC**

Après analyse des offres, il apparaît que la proposition de l'entreprise COLAS est financièrement moins élevée, en raison notamment d'une épaisseur d'enrobé plus faible.

Toutefois, après en avoir délibéré, le Conseil municipal considère que la qualité et la durabilité des travaux proposés par l'entreprise RESCANIERES répondent davantage aux exigences de la commune.

En conséquence, le Conseil municipal **à l'UNANIMITE**, décide de confier la réalisation des travaux de réfection de la voirie à l'entreprise RESCANIERES pour un montant de 18 087,96 € HT.

9-Travaux réfection de voirie -Ancien transformateur

Des travaux de réfection du chemin communal (Rec d'Aval) doivent être réalisés en raison de son état très dégradé.

À cet effet, deux devis ont été sollicités :

- **Entreprise CHAUVET**, sise à Limoux (11300), pour un montant de **11 940,00 € TTC**
- **Entreprise RESCANIERES**, sise à Roumengoux (09500), pour un montant de **13 212,20 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de retenir l'offre la moins disante.

En conséquence, le Conseil municipal décide de confier la réalisation des travaux à l'entreprise CHAUVET pour un montant de 11 940,00 € TTC.

10. Souscription forfait SACEM

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bénéficier du forfait annuel proposé par la SACEM pour la commune.

Il rappelle que la SACEM et l'Association des Maires de France (AMF) ont signé un protocole d'accord simplifiant les démarches liées à l'usage de la musique pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Ces modalités permettent à la commune, adhérente à l'AMF, de bénéficier de conditions particulières pour l'organisation de ses animations et fêtes locales.

Afin de s'acquitter des droits de diffusion musicale lors des événements organisés par la commune, Monsieur le Maire propose de souscrire, pour l'année 2026, un forfait couvrant 6 événements

ADOpte A L'UNANIMITE

11. Vente d'un tracto-pelle à un particulier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tractopelle (non immatriculé),

- **Marque** : Case
- **Modèle** : 580 Super K
- **Numéro de série** : JJH0015102
- **Année de fabrication** : 1992

n'a plus d'utilité au sein du parc matériel de la commune.

La commune a trouvé un acquéreur pour ce matériel au prix de **10 000 € TTC**.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. Remboursement pour dégradation de mobilier urbain

Monsieur le Maire fait part d'une dégradation accidentelle d'un panneau de signalisation par une administrée pour un Montant : **66 € TTC** . Il demande d'approuver le principe du remboursement par cette personne.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

13. Proposition des membres pour la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire propose une liste composée de **12 membres titulaires** et de **12 membres suppléants**. Conformément à la réglementation en vigueur, seuls **6 titulaires** et **6 suppléants** seront retenus par les services fiscaux.

	Titulaires		Suppléants
1	CAPEL Marc	1	CARRARA Thierry
2	DALBO Marie Françoise	2	CHASSENY Michel
3	GENDRE Pascal	3	NEAU Francine
4	DURAND Daniel	4	RAYNAUD Georges
5	RAYNAUD Jean	5	CORDIER Nicole
6	DUFIS Jean-François	6	MARTINEZ Jean Roland
7	REGONG Mickael	7	LOZANO Henri
8	CALVERE François	8	FONTANET Patrice
9	TOUSTOU Jean Marc	9	BARRIERE Louis
10	PROVENSOL Alain	10	DESA Patrick
11	ARGENTY Michel	11	FONTES Léon
12	BARRIERE Patrick	12	FERNANDEZ Espéranza

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

14. Transformation d'un emploi permanent

Modification d'un poste :

- Ouverture possible aux contractuels
- Durée : 3 ans renouvelable (max. 6 ans)

Fonctions principales :

- Placier / régisseur
- ASVP
- Agent technique polyvalent

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

15. Recrutement d'agents contractuels (service technique)

Création de postes temporaires :

- Entretien cimetière (17h30)
- Renfort technique (35h)
- 2 Renforts saisonnier (juillet / août)

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

16. Motion relative au projet de loi de décentralisation (joint en annexe)

Adoption d'une motion visant à :

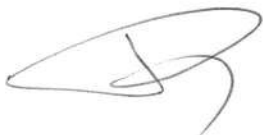
- Maintenir les compétences énergie et numérique au niveau communal
- Soutenir le modèle du SYADEN

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Clôture de la séance 19 h 15

Rose -Marie DAROT

La secrétaire



Christian SOULA

Le Maire,

